

SAINT-THURIEN, le 23 mai 2025

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

Mercredi 4 juin 2025 à 18 h.30

Ordre du jour :

- 1°) Examen de demandes de subventions,
- 2°) Forfait scolaire 2024-2025 : Diwan,
- 3°) Agence Postale Communale : renouvellement de la convention,
- 4°) Conseil Communautaire : accord local,
- 5°) Rapport d'activité de Quimperlé Communauté,
- 6°) SCOT (Schéma de Cohérence Territorial du Pays de Quimperlé) : modification simplifiée,
- 7°) PADD (Plan d'aménagement et de développement durable) du PLUi : débat,
- 8°) Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale,
- 9°) Quart d'heure de libre expression.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Christine KERDRAON.

Séance du 4 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-trois mai, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Christine KERDRAON, Maire.

Etaient présents : Bruno JAFFRE, Françoise GOLIES, Nicolas LE NAOUR, Fabienne LE GALL, Michel CHARPENTIER, Flore MEFORT, Stéphanie NOUAILLE-DEGORCE, Cédric JAULNEAU, Francine TAMIC, Elodie PEINTUREAU et Guillaume LOUVET.

Absent : Stéphane POIRIER et Laurent MINTEC.

Secrétaire de séance : Guillaume LOUVET.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 2 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

Délibération du Conseil Municipal

Objet : Subventions 2025

20250301

Après examen des demandes de subventions présentées, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'avis des membres du bureau municipal qui s'est réuni le 30 avril 2025, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1°) décide d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2025 :

- Liviou Kerien	20.00 €
- Centre de Santé Infirmier d'ARZANO	100.00 €

2°) décide de réduire la subvention allouée à l'APE de SAINT-THURIEN par délibération du conseil municipal du 2 avril 2025 de 440.00 €.

Fait à SAINT-THURIEN, le 5 juin 2025
Le Maire,



Christine KERDRAON.